

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2016

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents  
Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Mailys, PALETOU Françoise Mrs.  
BERGEREAU Aurélien, GROS Jean-Philippe LASCOUMETTES Jean-Robert,  
LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, URDOUS  
Sébastien.

Absents excusés: DESSALLES Christian, FOURCADE Patrick.

Procuration : FOURCADE Patrick a donné procuration à GROS Jean-Philippe.

Secrétaires de séance : PASCAU Philippe, MASCARAS Daniel.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 20 JUILLET 2016
2. Autorisation signature de la convention 2016-2017 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et la Commune (pour les agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales - CNRACL)
3. Participation 2016 à C.L.S.H. « Le petit prince » - Uzein
4. Abonnement à Géo64
5. Augmentation du temps de travail d'un agent
6. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

### **1. Approbation du PV du 20 juillet 2016**

Le compte - rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Autorisation de signature de la convention 2016-2017 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et la commune.**

Mme Le Maire explique qu'en application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires

relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention,

Autorise Mme Le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin

*Délibération adoptée à l'unanimité par 12 voix pour.*

### **3- Participation 2016 à C.L.S.H Le Petit Prince - Uzein**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 2 MARS 2016, il avait été décidé de verser une subvention d'un montant de 5 644 € au C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) « Le Petit Prince » d'Uzein, pour l'année 2016, (reconduction du montant versé en 2015).

Suite à Conseil d'administration et conformément aux clés de répartition calculées par la Caisse d'Allocations familiales, le nouveau tableau de répartition 2016 entre les 5 Communes est le suivant :

	2016	1 <sup>ère</sup> partie Juillet	Solde Novembre
BEYRIE	1322	661	661
BOUGARBER	5758	2879	2879
CAUBIOS-LOOS	4186	2093	2093
MOMAS	5184	2592	2592
UZEIN	15646	7823	7823

Le Conseil municipal décide d'annuler la décision du 2 mars 2016 concernant le versement de 5 644 € au CLSH « le petit prince » à UZEIN et décide de verser une participation d'un montant de **5758 €** au Centre de loisirs sans hébergement « Le Petit prince » à UZEIN conformément au nouveau tableau de répartition 2016.

Cette subvention sera versée en deux parties, 50% dans de brefs délais et le solde pour le 30 octobre 2016.

*Délibération adoptée à l'unanimité par 12 voix pour.*

### **4 – Abonnement à Géo 64**

Madame le Maire indique que, l'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par Internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de

modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...), en remplacement de l'application Matrix actuellement utilisée.

Mme Le Maire indique qu'une participation supplémentaire correspondante serait appelée par l'Agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, Mme le Maire propose au conseil municipal d'utiliser ce nouvel outil.

Le conseil décide de s'abonner à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Une résiliation du contrat de maintenance concernant l'Application Matrix sera signifiée ce mois de septembre.

Cette plateforme sera peut-être à résilier plus tard quand la commune aura intégré l'agglomération de PAU en fonction des outils dont dispose l'agglomération.

*Délibération adoptée à l'unanimité par 12 voix pour.*

## **5 – Augmentation du temps de travail d'un agent**

Mme Le Maire explique qu'un aménagement du temps de travail sera fait à un membre du personnel communal.

A ce jour l'agent faisait en plus de ses horaires 3h00 de plus par semaine comptées en temps complémentaire pour participer à la garderie.

Un nouveau décompte annuel est mis en place sachant que précédemment l'agent faisait 13h30 par semaine et maintenant il fera 17h00 avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre.

Mme le Maire est autorisée à faire le nécessaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité par 12 voix pour.*

## **6 - Questions diverses**

### **Agenda de réunions**

10 octobre à 18h30 Mme LIGNIERES-CASSOU députée de la circonscription viendra rencontrer les élus.

10 octobre : Un architecte nous rendra son projet concernant l'aménagement du futur local Associations en utilisant le Foyer de la Chasse et l'atelier communal.

Courant octobre : Dans le cadre de la fusion de la Communauté des Communes du Miey de Béarn avec l'Agglomération de PAU, des conférences sur 9 thèmes seront organisées et auxquelles les élu(e)s pourront participer. (Finances, Voirie,

Urbanisme, mobilités, développement économique – tourisme, eau-assainissement – Déchets, Services au public, gens du voyage, Sport-Culture)

14 octobre à l'occasion de la dissolution de la Communauté des Communes du Mieu de Béarn une réunion personnel et élus se déroulera au domaine de CINQUAU à Artiguelouve.

### **AFAFAF**

Suite à la délibération 34/2016 concernant l'Association Foncière d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAFAF), un rdv a été pris avec une personne de la société CDC – Biodiversité.

Avec cette société, suite à un précédent protocole, il avait été convenu que plusieurs parcelles sur la Commune de Bougarber entreraient dans le programme de mesures compensatoires notamment au titre de la protection d'habitats favorables à la loutre d'Europe, aux chauves-souris et à l'élanion blanc (espèce de petit rapace appartenant à la famille des Accipitridae).

Les parcelles concernées sont : ZB55, ZE 38, ZE42 et ZE57, CDC souhaite que 2 autres parcelles ZB0060 et ZC 0020 soient ajoutées une convention sera mise en place entre la commune et CDC-Biodiversité.

Le conseil municipal donne son accord, un courrier sera adressé à cette société afin de signer la nouvelle convention.

### **Taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles**

Daniel MASCARAS propose que cette taxe soit mise en place comme elle existe dans certaines communes de la CC du Mieu de Béarn et de l'Agglo de PAU.

Le conseil municipal dans sa majorité ne souhaite donner suite à cette demande.

### **Apéritif de la Fête**

La municipalité offrira le vin d'honneur à la population après le dépôt de gerbe au monument aux morts le 18 septembre.

### **Réaménagement de la mairie**

Une information sur l'avancement des travaux a été faite par Mme Le Maire. La démolition a commencé le 05 septembre, la durée des travaux sera de l'ordre de 4 mois.

### **Compte Rendu de la commission Voirie**

M.LASSUS-LIRET fait un CR de la réunion :

Un devis a été demandé et accepté afin de faire abattre un chêne mort Chemin Luchane ainsi que la taille douce d'un arbre qui débord sur le domaine privé. Ces travaux seront programmés dans les semaines à venir.

Des camions de gravier seront étendus sur certains chemins du remembrement.

### **Compte Rendu de la visite de M.Lamane**

Des comptages de véhicules ont été effectués dans la rue de la Carrère par le Conseil Départemental. Le bilan de ces mesures met en évidence que de nombreux usagers ne respectent pas la vitesse qui est limitée dans cette portion à 30 km/h.

Un aménagement routier de cette route est difficile à mettre en place, la municipalité étudie une solution alternative.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h20.

Prochaine réunion du conseil Municipal : le 05 octobre à 20h30.